



# Projet agrivoltaïque à Séglien

## Lettre d'information #1

Octobre 2025

### DÉCOUVREZ TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET SOLAIRE ÉTUDIÉ À SÉGLIEN

Madame, Monsieur,

Depuis quelques mois, RWE Renouvelables France étudie la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur votre commune de Séglien. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires du terrain concerné puis d'en informer la municipalité de Séglien.



Les études pour connaître la faisabilité du projet ont été initiées fin 2024 et dureront au moins un an. Elles évaluent les impacts potentiels sur l'environnement (la faune et la flore), sur l'activité agricole locale et sur le paysage. Les résultats permettront d'adapter au mieux le projet aux spécificités locales. Dès leur réception, ils seront communiqués à la mairie de Séglien et à vous, habitants de la commune. A ce jour, une présentation du projet a été effectuée auprès des élus de Séglien lors du conseil municipal du 23 juin 2025.

Ce projet de transition énergétique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information.

Bonne lecture !

**Roxane LERICOLAIS,**  
Cheffe de projets solaires, RWE Renouvelables France

### LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



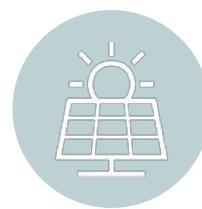
**10,8**  
**MWc**

C'est la puissance électrique que le parc pourrait produire, dans des conditions d'ensoleillement optimales.



**2 600**  
**foyers**

C'est le nombre de foyers qu'un parc de 10,8 MWc est capable d'alimenter (chauffage compris) selon l'Ademe.



**2030**

C'est l'année durant laquelle le parc agrivoltaïque de Séglien pourrait être mis en service.

# Le potentiel solaire de Séglie...

## Où se situe la zone de projet ?

La zone d'études a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles et paysagers. Elle se situe sur des parcelles agricoles, au sud du bourg de Séglie au lieu-dit de Loucouviern. En effet, l'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : cela signifie que des panneaux solaires se combineront à l'activité agricole, en lui apportant un service (protection contre les aléas climatiques, amélioration du bien-être animal, lutte contre la sécheresse, etc.).



## UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE



Pontivy Communauté, dont Séglie fait partie, s'est engagée dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à devenir Territoire à Energie Positive d'ici 2050. Cela consiste à produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme, afin de tendre vers l'autonomie énergétique.



Aussi, pour atteindre cet objectif, le territoire ambitionne de multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables entre 2021 et 2050. Celle-ci passerait de 400 GWh en 2021 à 800 GWh en 2030 et 1000 GWh en 2050\*. Le projet agrivoltaïque de Séglie répond donc favorablement aux objectifs du territoire car sa production est estimée à environ **10 à 15 GWh d'électricité par an**.

# ...combiné à l'activité agricole

## L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE



Une installation agrivoltaïque est “une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole”. (Loi de Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER))

**4 dispositions légales sont à respecter dans le cadre d'un projet agrivoltaïque et seront contrôlées tout au long de la vie du parc par des tiers externes :**

- 1 Apporter un service aux parcelles
- 2 Maintenir l'activité agricole comme l'activité principale
- 3 Garantir une production agricole significative et un revenu durable pour l'exploitant
- 4 Garantir la réversibilité de l'installation

## LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SÉGLIEN

**Le projet agrivoltaïque de Séglien vise à allier l'élevage de vaches laitières et la production photovoltaïque.**  
L'installation des panneaux ne modifiera pas l'usage agricole des parcelles : les prairies pâturées seront maintenues.

**Le projet solaire apporterait, en complément de la production d'énergie :**

- De l'ombre pour le cheptel en cas de fortes chaleurs ;
- Une meilleure résilience des cultures fourragères et des pâtures face à la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse notamment)\* ;
- Une rémunération complémentaire pour les exploitants de la parcelle et une stabilisation de leurs revenus.

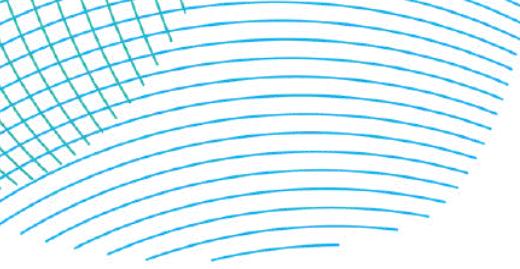
\*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



Photo de la zone de projet



Simulation d'un projet agrivoltaïque



# Les études relatives au projet

## L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture du Morbihan. Une étude d'impact doit être réalisée, dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

**L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.**

### Volet écologique



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Envol.

### Volet paysager



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet agrivoltaïque de Séglén : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc.

Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilités potentielles du projet. Dans un second temps, l'impact visuel du projet est mesuré (réalisation de photomontage par exemple) et des mesures d'intégration telles que la mise en place de haies peuvent être proposées. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Envol.

### Volet agricole



Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. Portée par AS Développement, l'étude s'assure de la complémentarité du projet agricole avec le projet énergétique. En outre, une étude agro-pédologique est réalisée afin de déterminer la valeur agronomique des parcelles concernées par le projet. L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole.

# Les retombées pour Séglien

## LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



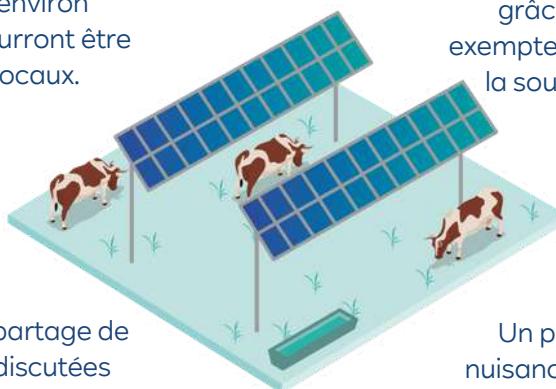
Un projet photovoltaïque génère des retombées fiscales pour la commune d'environ 10 000€ à 20 000€/an qui pourront être réinvestis dans des projets locaux.



Les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, qui participe à la souveraineté énergétique du territoire.



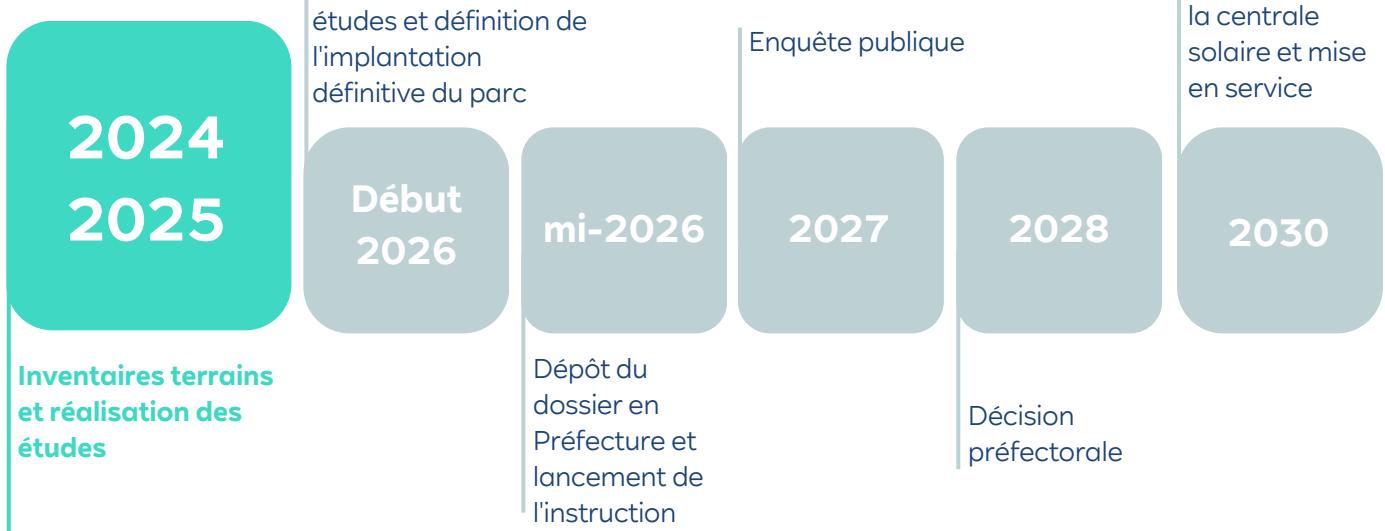
D'autres mesures permettant le partage de la valeur sur le territoire seront discutées avec les habitants et les élus au cours du développement du projet.



Un parc agrivoltaïque n'apporte pas de nuisance sonore ni radiative. L'ensemble des éléments seront démantelés et recyclés au terme des 40 ans d'exploitation du parc.

## LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologique et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet du Morbihan qui décidera, à l'issue de l'instruction du dossier, d'autoriser ou non la construction du parc agrivoltaïque.



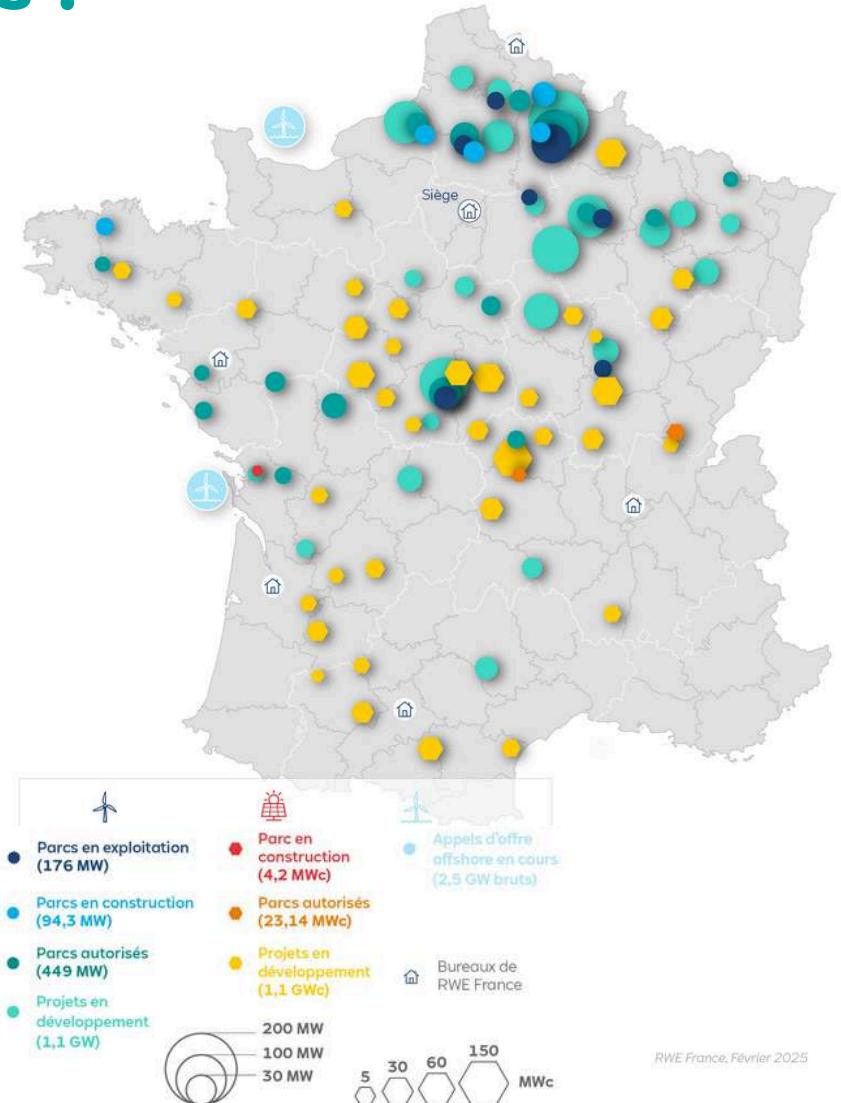
## Qui sommes-nous ?

### RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables. Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 1 GW de projets éoliens terrestres et 1 Gwc de projets solaires et a mis en service environ 175 MW en 2 ans.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



### Contactez la cheffe de projet



**Roxane LERICOLAIS**

RWE Renouvelables France

[roxane.lericolais@rwe.com](mailto:roxane.lericolais@rwe.com)

Retrouvez plus d'informations sur le site du projet :  
<https://seglien.parc-solaire.com>

